



École De Bourgogne

Rapport annuel 2008-2009

**Adopté le 18 juin 2009
CE-08/09-42**



Introduction

Le présent document se veut être une réponse aux exigences d'information et de reddition de comptes précisées par la Loi sur l'instruction publique à l'article 83.

Il a donc pour objectif d'informer des services offerts par l'école et de rendre compte de la qualité de ceux-ci.

Il s'adresse aux parents, à la communauté et aux membres du personnel de l'école.

Présentation de l'établissement

L'école De Bourgogne est une école primaire qui a accueilli, en 2008-2009, 617 élèves de la 1^{re} à la 6^e année, répartis en 26 groupes classes, incluant 1 classe répondant aux besoins des élèves présentant des troubles du comportement et un service équinoxe (répit). L'école De Bourgogne, en tant qu'école désignée du secteur de Chambly, a également offert des services en classe régulière à six élèves présentant un trouble envahissant du développement.

Outre les services d'enseignement offerts par 38 enseignants, les élèves ont bénéficié de l'expertise d'un groupe de professionnels en psychologie, psychoéducation, orthopédagogie, orthophonie, éducation spécialisée, animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire et travail social.

L'encadrement et la sécurité des élèves dîneurs, au nombre d'environ 520, étaient assurés par 11 surveillantes des dîneurs et 12 éducateurs du service de garde. Sous la responsabilité de la technicienne en service de garde, ce service a accueilli, dans ses locaux rénovés aux couleurs d'un thème médiéval, 220 enfants auxquels il a offert un encadrement et des activités adaptés aux différents groupes d'élèves telles École de cirque, Arbraska, Musée des enfants....

De même, tout au long de l'année, des activités telles génies en herbe, chant, yoga, échecs, kin ball, l'élaboration du journal «La gazette De Bourgogne» ont été supervisées par le personnel enseignant.

Situation budgétaire

Cette année encore, l'école a bénéficié d'allocations du MELS qui ont permis

- l'achat de volumes de bibliothèque et de manuels scolaires
- l'amélioration du parc informatique
- l'ajout au plan d'effectif du personnel professionnel (psychologue)
- l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée
- des activités de perfectionnement pour le personnel enseignant.

Un ajout de service en orthopédagogie a également été rendu possible grâce à l'utilisation d'un surplus de la masse salariale enseignante.

L'allocation reçue dans le cadre du programme «Écoles en forme et en santé» a permis d'offrir aux élèves des activités de hockey cosom et de sécurité en patins à roues alignées.

Quant à elle, l'allocation pour «Aide aux devoirs», nous a permis d'offrir deux types de services répondant à des besoins différents de nos élèves.

1) Aide aux devoirs

Deux sous-groupes de 4 à 8 élèves de 2^e et 3^e cycles ont bénéficié, à raison de 2 soirs/semaine, d'un meilleur encadrement pour l'exécution de leurs devoirs et leçons.

2) Aide pédagogique

L'aide pédagogique personnalisée fut offerte aux élèves ayant besoin de rééducations spécifiques et adaptées. Douze enseignants ou aidants compétents ont assuré le suivi de trente-cinq élèves, de tous les cycles, individuellement ou en sous-groupe.

Les recommandations pour ce service étaient formulées lors de l'élaboration des plans d'intervention ou suite à l'analyse des dossiers des élèves. La supervision des personnes ressources, l'organisation et la mise en place de ce service furent assurées par deux orthopédagogues de l'école.

Par ailleurs, le renouvellement du parc école étant devenu nécessaire, un projet d'embellissement a été élaboré avec la participation de parents et de membres du personnel.

Une demande d'aide a été présentée au MELS et une confirmation d'allocation de 25 000\$ a été obtenue.

La valeur estimée du projet de renouvellement du parc école est de 200 000\$ et à ce jour plus de 108 000\$ ont été amassés.

Ce montant couvrant le cout de la phase I du projet, un appel d'offres est en cours pour la réalisation de cette première phase cet automne.

Le Plan de réussite : bilan de mise en œuvre

À notre école, les compétences transversales qui sont évaluées sont les suivantes :

Au 1^{er} cycle : communiquer

Au 2^e cycle : coopérer

Au 3^e cycle : résoudre des problèmes

Pour tous les cycles : se donner des méthodes de travail efficaces.

Cette pratique est donc à l'origine du choix de certains objectifs du plan de réussite.

Notre projet éducatif n'ayant été adopté qu'en février 2009 et le mode d'évaluation de plusieurs objectifs nécessitant l'élaboration de grilles d'observation ou la mise en place de panneaux de consignation qui ne seront rendus disponibles qu'au début de l'année prochaine, l'appréciation que nous faisons à ce moment-ci, est de nature plus qualitative que quantitative.

Les moyens prévus au plan de réussite sur lesquels nous avons mis l'accent cette année avaient pour objectifs :

- 1) d'habiliter l'élève en résolution de problèmes
- 2) d'amener l'élève à cheminer dans le respect des règles de vie de l'école.

Pour ce qui est du premier objectif, qui réfère à l'orientation 1 du Plan stratégique, les moyens retenus étaient les suivants :

- 1) poursuivre le perfectionnement du personnel enseignant
- 2) se familiariser avec la banque de situations problèmes
- 3) faire réaliser des situations problèmes aux élèves de chaque degré.

La majorité des enseignants ayant amorcé au cours des dernières années une démarche de résolution de problèmes, il n'y a que quelques enseignants qui ont eu besoin de poursuivre leur perfectionnement. Une majorité d'enseignants a toutefois poursuivi sa familiarisation avec la banque de situations problèmes et, à tous les degrés, les élèves ont vécu des situations problèmes.

À compter de l'année prochaine, des grilles d'observation seront utilisées par les enseignants afin qu'il nous soit possible d'évaluer le pourcentage d'élèves qui appliquent la démarche de résolution de problèmes.

Pour l'atteinte de notre second objectif, qui réfère à l'orientation 2 du Plan stratégique, les moyens retenus étaient les suivants:

- 1) expliquer les règles de vie
- 2) permettre à l'élève de se fixer des défis
- 3) valoriser les bons comportements
- 4) utiliser les conséquences logiques.

Afin de s'assurer que les règles de vie puissent être expliquées à tous les élèves de la même façon par tout le personnel de l'école, les membres du comité règles de vie – encadrement ont revu les règles de vie de façon à les regrouper sous forme de rubriques :

- 1) Je me respecte et je respecte les autres
- 2) Je suis un élève respectable
- 3) Je respecte mon environnement.

La présentation quant à elle était sous forme de tableau à quatre colonnes :

Règles	Raisons	Conséquences	Aide
		. heureuses	
		. malheureuses	

Ce travail préalable a permis une présentation uniforme des règles de vie à tous les élèves. De plus, en cours d'année, tout adulte qui devait intervenir auprès d'un élève pouvait faire un rappel de la règle non respectée et de la raison pour laquelle le respect de celle-ci était attendu.

Par ailleurs, chaque élève était invité à se fixer un défi mensuel. Pour ce faire, l'élève devait identifier, à partir de la grille de règles prévue à cet effet à l'agenda, la ou les règles qu'il avait eu le plus de difficulté à respecter le mois précédent et se fixer ainsi un objectif ou un défi à réaliser. Sur la feuille de défi mensuel, il devait écrire son défi et faire signer le tout par ses parents.

À chaque mois, une activité privilège école était réalisée.

L'utilisation de conséquences logiques (qui entretiennent un lien logique et naturel avec le comportement) était facilitée par la liste des conséquences heureuses et malheureuses.

Cette année encore, la présence d'une technicienne en éducation spécialisée à l'heure du dîner et sur l'horaire de classe a représenté une valeur ajoutée à l'encadrement des élèves.

Nous terminons l'an 1 de cette approche et nous en avons recommandé sa reconduction pour l'année prochaine.

La difficulté éprouvée cette année se situe au niveau de notre capacité à aider chaque élève à se fixer un défi mensuel à relever. Ce sera donc notre défi l'an prochain.

À compter de l'année prochaine, un relevé du nombre d'élèves participant à l'activité privilège mensuelle nous permettra d'établir une évaluation plus juste de l'effet de cette approche sur le respect des règles de vie par les élèves.

Faits saillants de l'année

Quelques événements méritent d'être soulignés.

Journée mondiale du livre

À l'occasion de la journée mondiale du livre, le jeudi 23 avril, l'activité «Je donne une 2^e vie à mon livre!» fut réalisée.

Pour ce faire, les élèves étaient invités à apporter à l'école un livre de leur niveau de lecture pour le donner en échange d'un autre livre usagé. Ainsi, pour chaque livre en bon état apporté, l'élève pouvait se procurer un nouveau livre usagé. Les quelques enfants qui n'ont pu amener un livre pour des raisons économiques ou personnelles ont tout de même pu repartir avec un ouvrage, l'école ayant acheté des livres en nombre suffisant.

Les élèves ont ainsi fait revivre:

Au premier cycle :	688 livres
Au deuxième cycle :	627 livres
Au troisième cycle :	444 livres.

Enregistrement d'un CD

Tous les élèves de musique du premier et deuxième cycles, ainsi qu'un ensemble vocal féminin de 6^e année, ont enregistré un CD regroupant 18 pièces chantées et instrumentales.

Club des conteurs

Pour la troisième année, le club des conteurs a poursuivi ses activités, principalement le midi, avec la participation d'élèves du 2^e et 3^e cycles. À la fin de l'activité, d'une durée de dix semaines, les élèves ont présenté leur conte dans différentes classes de l'école.

Conclusion

Le professionnalisme des membres de l'équipe, de même que la qualité du travail réalisé à l'intérieur des nombreux comités dont les retombées ont été bénéfiques tant au niveau du service aux élèves, à la collaboration école-famille qu'à la qualité de vie à l'école sont une fois encore à souligner.

De même, la présence de nombreux parents bénévoles qui facilitent la réalisation de différentes activités à l'école est à mentionner.

En 2009-2010, la mise en oeuvre de notre plan de réussite se poursuivra. Le partage d'une compréhension commune du plan d'intervention et une réflexion en profondeur sur le parcours de l'élève en vue de son passage au secondaire sont entre autres des thèmes qui alimenteront nos échanges collectifs et ce, dans une perspective d'amélioration continue des services offerts à l'élève en vue de sa réussite.

Céline Chagnon
Directrice